

## **Déclassement, don, et subvention - commune de KONNA- Véhicules et matériel informatique**

### **Le rapporteur,**

☞ indique que la commune de Pacé participe à une collaboration active avec la commune de Konna, regroupant 28 villages et comprenant 35 000 habitants, par l'intermédiaire d'un jumelage.

Par ailleurs, les services municipaux de Pacé recensent les biens et matériels obsolètes, qui sont désaffectés et placés en réforme, soit pour être donnés, soit pour être vendus sur le site Webenchères ou en dernier ressort déposés en déchetterie.

Lors de sa visite à Pacé, en octobre 2014, Monsieur le Maire de Konna a témoigné son intérêt pour deux véhicules mis en réforme et plusieurs ordinateurs. La commune de Konna s'engage à accepter les matériels en l'état et à renoncer à tout recours envers la commune de Pacé en responsabilité sur son état et ses capacités de fonctionnement.

Après examen des conditions d'acheminement de ceux-ci jusqu'au Mali, il a été décidé de procéder de la façon suivante :

- La commune de Pacé fera un don à la commune de Konna des véhicules et des ordinateurs.
- La commune de Pacé prendra à sa charge l'acheminement du matériel par bateau de Montoir de Bretagne ou du Havre (en fonction des caractéristiques des conteneurs, notamment liées à la hauteur des véhicules) jusqu'à Dakar.
- Des représentants de la commune de Konna prendront en charge le matériel à son arrivée au port de Dakar et achemineront celui-ci jusqu'à Konna en contrepartie d'une aide financière de la commune de Pacé.

Les véhicules objets du don sont :

- Un C15 de marque Citroën, immatriculé 1790XJ35 de 1995 (long : 4.02 m ; larg : 1.63 m ; haut 1.77 m ; poids 945 kg). En comparant aux différentes ventes réalisées aux enchères pour un véhicule similaire, sa valeur peut être estimée entre 300€ et 400€.
- Un Daily benne de marque Iveco, immatriculé 9995YM35 de 1995 (long : 6.75 m ; larg : 2.10 m ; haut : 2.21 m ; poids 2 t 700). En comparant aux différentes ventes réalisées aux enchères pour un véhicule similaire, sa valeur peut être estimée entre 200€ et 1000€.



**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**  
**Considérant l'avis favorable émis par la commission «Finances », lors de sa réunion du 10 mars 2016 ;**

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

de déclasser du patrimoine communal:

- le véhicule immatriculé 1790XJ35 (C15), acquis en 1999 pour la somme de 6 881,55€, et disposant d'une valeur résiduelle d'amortissement de 0€.
- le véhicule immatriculé 9995YM35 (Daily benne), acquis en 1998 pour la somme de 19 856,18€, et disposant d'une valeur résiduelle d'amortissement de 0€.
- Le matériel informatique composé de :

	Marque	date d'achat	valeur d'achat	valeur résiduelle d'amortissement
serveur	NEC SI1310S	2007	892,64 €	0€
serveur	NEC SI1120r-1	2008	873,08 €	0€
ordinateur	NEC	2006	530,91 €	0€
ordinateur	NEC	2006	719,99 €	0€
ordinateur	NEC	2006	795,20 €	0€
ordinateur	NEC	2006	519,67 €	0€

**DÉCIDE :**

de donner à la commune de Konna:

- le véhicule immatriculé 1790XJ35 (C15), acquis en 1999 pour la somme de 6 881,55€, et disposant d'une valeur résiduelle d'amortissement de 0€.
- le véhicule immatriculé 9995YM35 (Daily benne), acquis en 1998 pour la somme de 19 856,18€, et disposant d'une valeur résiduelle d'amortissement de 0€.
- Le matériel informatique composé de :

	Marque	date	valeur d'achat	valeur résiduelle

		d'achat		d'amortissement
serveur	NEC SI1310S	2007	892,64 €	0€
serveur	NEC SI1120r-1	2008	873,08 €	0€
ordinateur	NEC	2006	530,91 €	0€
ordinateur	NEC	2006	719,99 €	0€
ordinateur	NEC	2006	795,20 €	0€
ordinateur	NEC	2006	519,67 €	0€

**DÉCIDE :**

la prise en charge des frais d'acheminement des véhicules et du matériel informatique, d'un port français à un port africain permettant aux représentants de la commune de Konna la prise en charge des véhicules et du matériel informatique.

**DÉCIDE :**

le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€ à la commune de Konna afin de financer les frais de transport des matériels du port africain à Konna.

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.